

Compte rendu du Conseil Municipal du 02 Juin 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19h0 sous la présidence de M. Jean-Marc SARDAT, Maire de la Commune.

Présents : Mmes et MM Jean-Marc SARDAT, Jacqueline ANGLARD, Jacques BLANCHARD, Hervé VALLADIER, Gilles PEYVEL, Gérard LÉGER, Richard NUNES, Patricia MESQUITA-SILVA.

Absents représentés : Mmes Patricia BILLARD (pouvoir à Mme Patricia MESQUITA-SILVA), Patricia MERAUD (pouvoir à Jacqueline ANGLARD), M. Rémi GARDÈS (pouvoirs à M. Jacques BLANCHARD),

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SARDAT.

Il est d'abord donné lecture du dernier compte-rendu de la réunion du Conseil municipal, qui est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal procède à l'examen des sujets suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Décision Modificative N°1 :

Sont approuvés, dans le cadre du budget 2021 de la Commune, un ajustement de dépense de 400 € et des modifications de chapitre.

Vote pour à l'unanimité (11).

- Subvention Association Rozier Services :

L'association Rozier Services qui gère pour la Mairie l'épicerie-boulangerie, nous demande une avance de trésorerie de l'ordre de 3000 € pour lui permettre de régler des dépenses avant le déblocage de la subvention du département.

Pour rappel, les subventions se débloquent uniquement après règlement des factures.

L'association s'engage ensuite à nous rembourser cette somme après le déblocage de ladite subvention. Le président et le trésorier de l'association étant présent ils s'abstiendront pour le vote.

Vote pour (09), abstention 2.

Questions diverses :

- les nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie sont en place depuis le lundi 31 Mai, *la mairie étant exceptionnellement fermées entre le 25 et 28 mai.*
- Lecture de la proposition de services de la Mairie de Firminy concernant la mise en place d'un service de police municipale.
- Lecture d'un courrier d'un habitant pour une proposition de débroussaillage d'un chemin. Une rencontre sera faite pour étudier la possibilité de réaliser les travaux.
- Proposition de tarif par SEM : Abonnement à la STAS pour 10 € /mois à partir du 1° juin 2021 (sous certaines conditions).
- Les visites théâtralisées et guidées se feront uniquement sur réservation et paiement auprès de : <https://www.saint-etienne-hors-cadre.fr/reservation-visites-guidees/>

Fin de séance : 20h40.

Le Maire : Jean-Marc SARDAT